



**COMPTE-RENDU du
COMITE TECHNIQUE de PROXIMITE
de la COUR D'APPEL de BESANCON
du 24 novembre 2022**

Après lecture de notre déclaration, les chefs de cour indiquent que beaucoup d'éléments que nous soulignons ont été pris en compte, qu'ils seront vus au fur et à mesure de l'ordre du jour et que la question des doubles astreintes sera évoquée en fin de ce comité.

LES EFFECTIFS

Le taux de vacance de postes est de 7,72 % au 31 décembre 2022. Au vu des arrivées prévues, il pourrait être au 01 mars 2023 de 5,94 % avec 19 postes vacants mais ces chiffres peuvent évoluer en fonction des résultats des prochaines mobilités et des détachements, sur lesquels il n'y a aucune lisibilité.

L'UNSA SJ souligne que la Circulaire de Localisation des Emplois 2022 (CLE) englobe désormais les contractuels et que le ressort a donc perdu 2 postes (1 de greffier et 1 d'adjoint administratifs). Ce qui confirme les craintes que nous avons formulées au moment des annonces de recrutement de contractuels, pour lesquels d'ailleurs, il n'y a aucune information sur les renouvellements de contrat, la pérennisation des emplois.

Il y a beaucoup de postes de SA vacants mais il y a des candidatures par voie de détachement, notamment 4 candidats pour les 2 postes de SA de BELFORT.

Le poste de DSGJ proposé en sortie d'école à l'ENG au dernier choix de poste à VESOUL est un surnombre.

L'UNSA SJ demande pourquoi le poste de ST CLAUDE n'a toujours pas été proposé en sortie d'école.

Cette demande de transformation de ce poste de fonctionnel en poste de greffier a été portée à la DSJ pour être proposé en sortie d'école, la DSJ ne l'a pas fait. Cette demande sera évoquée lors du prochain dialogue de gestion.

La cour a relayé toutes les demandes faites par les juridictions, et présente également des demandes de création de postes pour le greffe en accompagnement des demandes de créations de postes de magistrats, soit 10 postes de greffiers, 6 d'adjoints administratifs, 5 de B contractuels et 5 de C contractuels.

L'UNSA SJ demande des créations d'emplois pérennes.

Une demande de pérennisation des 5 contractuels C IFPA en contrat de projet de 3 ans a été formée.

L'UNSA SJ interroge sur le maintien du référent retraite, poste inoccupé actuellement.

Le service RH nous indique que 3 candidatures par voie de détachement ont été reçues pour pourvoir le poste de RGRHA et le recrutement est en cours.

La cour a demandé la transformation des postes de greffier fonctionnel du TJ BESANCON, du TJ de LONS LE SAUNIER en emploi de DSGJ, du TPRX de ST CLAUDE en greffier et d'un poste d'adjoint en SA au TJ Vesoul du fait de l'absence de candidat sur ces postes et la localisation d'un emploi de directeur fonctionnel à la cour d'appel et au TJ de BESANCON.

L'UNSA SJ indique que les greffiers auront moins de possibilités d'évolution s'il y a des suppressions de postes de fonctionnel.

Concernant la liste des postes pouvant entrer dans le plan de requalification des C en SA, l'UNSA SJ demande comment la liste des postes requalifiés a été établie pour le ressort de BESANCON. Les juridictions ont été sollicitées cet été afin de recenser ces postes. 5 ont été demandés pour le ressort dont celui du Correspondant Régional Informatique et 4 ont été retenus par l'administration.

LA BADGEUSE

La mise en application est prévue en juin 2023. Le logiciel KELIO a été retenu. Un Audit va démarrer en début d'année et des sessions de formation sont prévues pour les DG et les chefs de service en mars-avril.

Les juridictions, lors des AG, sont invitées à prévoir des chartes des temps avec horaires variables et horaires fixes.

En 2023, jusqu'à la mise en place de la badgeuse, application des chartes des temps actuelles puis lors du passage à la badgeuse, application des chartes des temps, avec plages fixes et variables, établies par les juridictions après validation du CSA.

LA SOBRIETE ENERGIQUE

Cet été, le plan chaleur a été mis en place pour l'ensemble des juridictions du ressort. Pour être éco responsable, mise en place de mesures passives : ventilateurs brumisateurs, des films solaires, mise en place de fontaines à eau dans toutes les juridictions et salles de rafraîchissement.

La sobriété énergétique, c'est avoir les bons gestes pour éviter le gaspillage. 19° dans les bâtiments publics. Tous ces gestes ont été rappelés. Sont proscrits les radiateurs électriques. La cour va procéder au recensement des radiateurs pour être le cas échéant redéployés dans des bureaux plus froids (entre 17° et 19°). Si en deçà, chercher d'autres solutions, télétravail, travailler dans d'autres bureaux.

Pour cet hiver, des circulaires du SG et de la DSJ ont alerté sur 2 situations possibles :

- le délestage énergétique : 3 jours avant on est prévenu que dans tel quartier, il y aura un délestage de 2 heures maximum et cet avis est confirmé 24 heures à l'avance. Des instructions ont été données aux juridictions pour préparer, anticiper et prévoir des fiches actions en cas de coupure. (ex : achats de lampes de poche, anticipation absence de téléphone, prévoir des trames vierges ...)

- le black-out : il faut surtout être en capacité de quitter le bâtiment (sortie parkings, points de rassemblement, vérifications des schémas d'évacuation, conseil d'avoir vêtements chauds dans les bureaux ...). Il faut prévoir ces points aux AG.

L'INFORMATIQUE

Le service informatique du SAR est un véritable relais pour les juridictions et l'UNSA SJ les en remercie.

Beaucoup de dysfonctionnements ne peuvent être gérés par notre service informatique, les difficultés étant d'ordre national, pour exemple les problèmes rencontrés à LONS-LE-SAUNIER pour la PPN car le logiciel n'est pas abouti.

86 % de l'ensemble des personnels sont dotés d'ultras portables. Les chefs de cour ont demandé à conserver dans les juridictions quelques postes fixes pour les vacataires, stagiaires, assistants de justice.

L'IMMOBILIER.

De nombreux travaux prennent du retard à cause des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

TJ de MONTBELIARD : le SAR est une courroie de transmission entre le département immobilier et la juridiction. La maîtrise d'œuvre et les entreprises choisies par le département immobilier sont défaillantes ; les DG se retrouvent à gérer des problèmes qui relèvent également du DI. Le problème de présence de RADON sont en cours de traitement.

TJ de LONS : le principe d'extension du site Anne Franck est acquis pour accueillir le palais de justice du site Pasteur.

TJ de VESOUL : la maîtrise d'œuvre se déroule correctement

TJ de BELFORT : le problème de la présence de RADON est très suivi. Engagement de travaux pour la verrière.

Les chefs de cour ont indiqué que le responsable immobilier et la MDE ont une bonne connaissance bâimentaire des projets à mener sur le ressort et sont au soutien des juridictions.

QUESTIONS DIVERSES

- Arrivée d'une chargée de mission auprès des chefs de cour Aline REPLUMARD sur des missions spécifiques : 1ère mission sur les SAJJ

Projets portés en 2023 :

- Soutien aux directeurs de greffe en dehors des soutiens classiques, échanges des pratiques
- Réflexion sur l'occupation des locaux avec l'apport d'un programmiste pour repenser l'utilisation de l'espace.
- Réfléchir à l'équipe qui élabore la décision de Justice (le juge, le greffier, l'adjoint administratif, les contractuels ...) la place, le rôle de chacun
- Participation des chefs de cour à une réunion en vue de l'expérimentation pour la mise en place de BAJ régionaux. L'intérêt de participer à des expérimentations est d'obtenir un accompagnement important et des dotations en moyens.
- Projet de création d'un service centralisateur régional des frais de justice.

LE DEDOUBLEMENT DES ASTREINTES

Suite à la saisine par l'UNSA SJ et à la rencontre avec ses représentants le 09 novembre 2022, les chefs de cour avaient indiqué qu'ils contacteraient la DSJ pour connaître leur position sur la double astreinte et qu'ils nous donneraient une réponse à ce comité technique.

Ils indiquent ne pas être opposés à la double astreinte mais ne souhaitent pas uniformiser les pratiques et vont donc laisser les chefs de juridictions se positionner. Il est possible que la DSJ communique sur ce point.

Les chefs de cour nous informent qu'ils vont adresser un courrier aux chefs de juridiction leur indiquant qu'un dédoublement des astreintes sera possible en fonction de l'appréciation de la charge de travail, du contexte et des difficultés de leurs juridictions. Il leur sera rappelé de tenir compte de la circulaire du 05 mai 2021 qui pose le principe, sauf situation exceptionnelle, d'une mutualisation des astreintes JLD et de respecter les règles relatives au temps de travail et au repos compensateur qui préconisent de ne pas désigner les mêmes greffiers le samedi et le dimanche.

L'UNSA/SJ soutient que des motifs liés aux nécessités de service peuvent permettre d'y déroger, selon la taille et les effectifs des juridictions.

L'UNSA SJ invite donc les collègues à exprimer leur besoin, leurs attentes auprès des chefs de juridiction et demande qu'une réelle concertation soit conduite dans toutes les juridictions à l'occasion des AG et lors de réunions spécifiques.

Les chefs de cour précisent que, quel que soit le dispositif adopté, être conscients qu'une grande anxiété existe lors des permanences et qu'il faut en trouver les causes profondes, pour certains c'est la question civil/pénal et les logiciels, pour d'autres les nouvelles procédures, le manque de formation.

Ils estiment qu'il est primordial de travailler sur toutes ces questions d'anxiété et de ressenti lors des permanences.

Ils vont mettre en place un groupe de travail, ouvert aux greffiers, aux magistrats du siège et du parquet, sur le rôle du greffier de permanence avec l'accompagnement d'un coach. Une vraie réflexion qui permettrait l'identification des missions à faire quand on est de permanence, que les difficultés soient franchement évoquées pour pouvoir tout analyser et enfin pouvoir apporter des réponses et des solutions.

L'UNSA SJ a insisté à nouveau sur la souffrance ressentie lors des permanences et a rappelé que l'humain devait être privilégié aux statistiques. Toujours à vos côtés, l'UNSA SJ continuera de porter vos revendications.

Vos représentants UNSA SJ